



Agreste Martinique

Dossiers

Numéro 5 - décembre 2013

La baisse des surfaces agricoles une réalité difficile à suivre

Quelle que soit la source de données, la baisse de la sole agricole n'est pas aisée à suivre annuellement. Et pourtant, le paysage rural se parsème progressivement de parcelles délaissées. Cette situation semble irrémédiable et profite au lent grignotage de l'urbanisation qu'aucune source de données n'est encore capable d'illustrer annuellement.

Chaque année, l'ensemble des exploitants agricoles sont conviés à réaliser leur déclaration de surfaces au mois de mai qui sera versée dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG). Néanmoins, tous les agriculteurs ne répondent pas présent à ce rendez-vous annuel. Une précédente étude a montré qu'il faut cumuler les surfaces déclarées sur au moins trois années pour connaître la surface véritablement exploitée par l'activité agricole.

La comparaison du cumul des surfaces par rapport aux années de références 2008, 2009 et 2010 montre que le recul des surfaces cultivées est loin d'être aussi évident.

Néanmoins, les recensements agricoles conduisent à indiquer que le périmètre total de la sole agricole se réduirait de près de 550 ha/an.

24 800 ha déclarés chaque année avec seulement 12 000 ha de stable

L'étude du registre parcellaire graphique a révélé que 29 500 ha (que l'on appellera périmètre total) ont été déclarés au moins une fois entre 2004 et 2013 par les exploitants et que seulement 12 000 ha ont été déclarés systématiquement chaque année sur cette même période. En fait, 17 500 ha sont dans une sorte de déclaration tournante avec des degrés de retour extrêmement variables dans le dispositif de déclaration de surface. De prime abord, aucune logique ne semble réellement se dégager. Il sera utile de conduire des investigations plus poussées pour en extraire les raisons.

En prenant les surfaces cumulées des années de références (voir méthode), le « périmètre utilisé à des fins de production agricole » se limite à un peu plus 24 800 ha. La différence avec le périmètre total est de 4 700 ha. Cette surface peut toutefois revenir dans le dispositif des déclarations au delà des 5 ans. Elle est à considérer comme revenant peu souvent et serait à l'origine de la principale source de la diminution de la sole agricole. En d'autres termes, elle serait plus encline à la déprise agricole.

Le dispositif en l'état ne permet pas de pouvoir chiffrer annuellement les pertes.

Des retours de parcelles dans le dispositif plus ou moins rapides

Il existe plusieurs cercles de niveau de fréquence de déclaration sans qu'apparemment aucune règle puisse s'établir. Une surface peut être déclarée 2 années successivement, disparaître puis revenir une année et disparaître à nouveau pendant 3 à 4 années et ainsi de suite.

Même si la surface de 4 700 ha paraît assez stable, elle est en équilibre avec ces surfaces beaucoup plus mobiles.

Ainsi, il est difficile de prouver que le périmètre total s'effrite, même si les données des recensements agricoles nous confortent donc nos perceptions d'évolution. En fait tout se passe comme si le périmètre total était un réservoir que les professionnels utilisent ou déclarent au gré des opportunités. Les pertes de terre sont insidieuses, à l'exception des arpents soustraits par l'artificialisation des sols ou par le morcellement excessif.

Le croisement avec les informations du cadastre permettrait d'identifier ces surfaces définitivement perdues. Les surfaces en déprise agricole totale ne peuvent être que subodorées.

Les exploitations de banane et de canne

	2008	2013	Variation 2013/2008
Canne			
moins de 10 ha	188	150	-20%
plus de 10 ha	37	35	-5%
Banane			
moins de 30 ha	422	338	-20%
plus de 30 ha	54	61	13%

Source : DAAF-STER

Des causes multiples d'absence de déclaration sans relations évidentes

Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'une surface sorte de ce périmètre : d'abord, il faut garder à l'esprit que les exploitants ne déclarent pas systématiquement tout ou partie de leurs surfaces, en raison d'oublis ou d'événements conjoncturels. Une partie de ces surfaces « sorties », délaissée temporairement, peut donc être mobilisée à nouveau, mais il semble que cela soit de moins en moins le cas.

D'autres surfaces, par contre, sont abandonnées définitivement, les transformant en friche puis progressivement en forêt. Enfin, d'autres sont déclassées du zonage agricole, les vouant à l'urbanisation. De manière générale la probabilité que ces surfaces « sorties » soient destinées à d'autres usages que l'activité agricole est forte.

Les petites exploitations en canne et en banane toujours en régression

Globalement, les exploitants produisant de la banane export et de la canne à sucre déclarent régulièrement leurs surfaces, afin d'être éligibles aux aides POSEI. Cette régularité permet d'analyser de manière beaucoup plus fiable que les autres cultures les évolutions de surfaces d'année en année. Ainsi, depuis 2010, les surfaces en banane export se maintiennent autour de 6 200 ha, malgré quelques variations d'ordre conjoncturel. Le nombre de grandes exploitations de plus de 30 ha ayant fait une déclaration a augmenté de 13% entre 2008 et 2013, confirmant l'agrandissement de la taille des exploitations et la disparition des plus petites.

Les surfaces des cultures							
Cultures (en ha)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2008
Ananas	118	106	99	84	81	80	-32%
Banane	246	257	312	344	313	285	16%
Banane export	5 295	5 919	6 271	6 226	6 285	6 252	18%
Canne	4 048	3 985	3 891	3 903	3 870	3 824	-6%
Fleurs	83	78	122	137	92	115	38%
Surfaces en herbe	6 362	6 308	6 924	7 236	6 989	7 012	10%
Fruits	460	425	419	425	463	522	13%
Jachères	2 584	1 760	1 498	1 440	1 451	1 396	-46%
Légumes	1 239	1 266	1 284	1 172	1 165	1 162	-6%
Melon	263	260	253	256	220	171	-35%
Plantes aromatiques et médicinales	0	1	12	5	13	8	1759%
Pastèque	20	12	23	55	71	62	212%
Tubercules	283	353	409	453	364	327	15%
Autre utilisation	1 978	1 921	1 602	1 431	1 504	1 481	-25%
TOTAL	22 980	22 653	23 119	23 167	22 883	22 696	-1%

Source : DAAF-STER

Au niveau de la canne à sucre, la diminution des surfaces se poursuit encore en 2013. Les petites exploitations, particulièrement, sont chaque année moins nombreuses à déclarer. S'agissant des autres utilisations de la sole agricole, l'interprétation inter-annuelle doit se faire avec beaucoup de précautions. Eu égard aux imprécisions des déclarations et de la taille très modeste de la population d'agriculteur, il convient de se limiter à des analyses globales de la situation.

Le RPG est une photographie de la situation

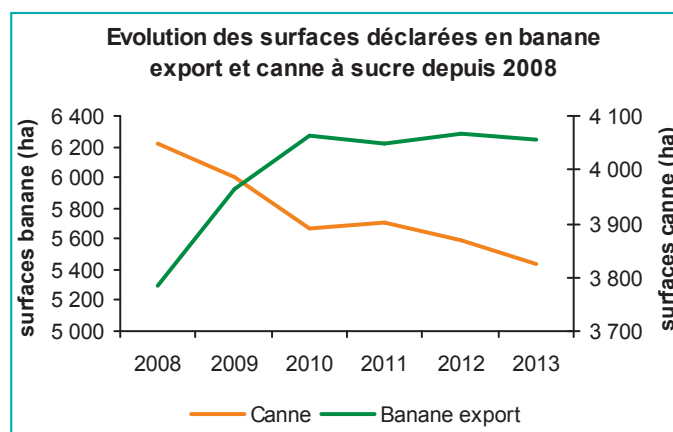
Le registre parcellaire graphique reste néanmoins la seule source capable de pouvoir donner une photographie de la situation. Cependant, l'irrégularité des déclarations ne permet pas encore de donner une situation précise des évolutions inter-annuelles.

Ces constatations doivent nous inciter collectivement à encourager tous les acteurs du monde agricole à déclarer les surfaces réellement utilisées

afin de préserver au mieux le capital commun du foncier agricole. Au delà de l'impact sur la profession agricole, il est également à l'origine d'externalités économique et culturelle positives pour la cohésion sociale.

Eric Roux : SISEP

Lucile Vantard : SISEP



Source : DAAF-STER

Méthode

Il a été mis en évidence que pour connaître la surface agricole effectivement mobilisée (prairies, cultures, jachères) par les agriculteurs pour une année n , il est indispensable d'y ajouter les surfaces des parcelles nouvellement déclarées au moins une fois durant les années $n+1$ à $n+3$.

Ainsi, on estime le « périmètre agricole » de l'année 2008 (correspondant à la somme des surfaces déclarées en 2008 et celles nouvellement apparues en 2009, 2010 et 2011) de 24 715 ha, celui de 2009, de 24 728 ha et celui de 2010 de 24 834 ha.

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique

Service de l'Information Statistique Économique et de la Prospective

Jardin Desclieux BP 642 - 97262 Fort-de-France Cedex Tél. : 05 96 71 20 40 - Fax : 05 96 71 20 39

■ Directrice de la publication : Sabine HOFFERER ■ Conception : Délice Nicar

■ Impression : SSP ■ Dépôt légal : à parution

■ ISSN : en cours ■ © Agreste 2013 ■ Prix : 2,50 €